Département de la Haute-Saône

ARRETE DSTT/UT VESOUL/2026/N°144
du 15 OCT. 2026
ROUTE DEPARTEMENTALE N°155
Règlementation et limitation de la vitesse pour la manifestation du trail de terre de Saône , sur le territoire des communes de PORT SUR SAONE ET SCYE.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE - SAONE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 et L 3221.4 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'ensemble des arrêtés modificatifs, ainsi que l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 et l'ensemble des textes d'application (guides techniques spécifiques).

VU l'arrêté du 10 février 2025, de M. le Président du Conseil départemental de la Haute-Saône accordant délégation de signature en matière d'exploitation des routes départementales - police de la circulation - à M. le responsable de l'Unité technique de VESOUL ;

VU la demande formulée le 13 octobre 2026, par **LE GROUPE ATHLETIQUE HAUT-SAONOIS**;

Considérant qu'en raison du déroulement du trail de terre de Saône organisé par le GAHS, le dimanche 1 novembre 2026 de 07h30 à 14h00, en bordure de la **Routes Départementales n° 155**, il y a lieu de réglementer la circulation, et particulièrement de limiter la vitesse à 50 km/h, du **P.R. 0+490** au **0+690** et du **P.R. 1+980** au **P.R. 2+180**, sur le territoire des communes de **PORT SUR SAONE** et de **SCYE**;

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
ET DES TRANSPORTS
UNITE TECHNIQUE 70 DE VESOUL
ESPACE 70 – A4 RUE DE L'INDUSTRIE
CS 10339
70006 VESOUL CEDEX
Tél. : 03 84 95 75 10
Fax : 03 84 95 75 11
Mél : ut70-vesoul@haute-saone.fr

Mise en ligne le : 28/10/2026 11:46 (Europe/Paris)
Collectivité : Scye
https://www.intramuros.org/scye/documents_administratifs/84810

ARRETE

ARTICLE 1 : Le **Dimanche 1 novembre 2026 de 07h30 à 14h00**, la **vitesse** de tous les véhicules circulant sur la **Route Départementale n° 155**, du **P.R. 0+490** au **P.R. 0+690** et du **P.R. 1+980** au **P.R. 2+180** sera **limitée à 50 km/h** dans les deux sens sur le territoire des communes de **PORT SUR SAONE** et **SCYE,** lors du déroulement du trail de terre de Saône organisé par le GAHS.

Cette limitation de vitesse sera matérialisée par des panneaux B 14 portant la mention "50".

ARTICLE 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'ensemble des arrêtés modificatifs, ainsi que l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 et l'ensemble des textes d'application (guides techniques spécifiques).

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins du **GAHS**.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de la zone ainsi que dans les communes de **PORT SUR SAONE ET SCYE.**

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANÇON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : MM. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône, le Maire des communes concernée, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Emmanuel GARRET, Président du GAHS, Place du 8 mai,70170 PORT SUR SAONE;
- Mme RIGOLOT et M. BERTIN. Conseillers départementaux du Canton de PORT SUR SAONE ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours. 4 rue Lucie et Raymond Aubrac BP n° 40005 70001 VESOUL CEDEX ;
- M. le Général de Corps d'Armée. Gouverneur Militaire de METZ. Etat-Major de la Région Terre Nord-Est. Division Activités. Bureau Mouvements Transports. 1 boulevard Clémenceau BP n° 30001 57044 METZ CEDEX 01.

VESOUL, le 15 OCT. 2026

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
Pour le Président et par délégation,
Le responsable de l'Unité technique,

Jean-Yves MAIROT

Mise en ligne le : 28/10/2026 11:46 (Europe/Paris)
Collectivité : Scye
https://www.intramuros.org/scye/documents_administratifs/84810